



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO

46, rue des petites écuries 75010 PARIS

contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

Audience auprès du conseiller de la Ministre des Outre-Mer le 29 avril

Une délégation de l'UIAFP-FO composée de Didier Pirot, Nathalie Demont et Thierry Iva a été reçue par M. Afif Lazrak, Conseiller auprès d'Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer.

En préambule, nous avons demandé au conseiller de nous informer de la volonté du gouvernement de réformer le congé bonifié.

Le conseiller nous a répondu qu'en effet le gouvernement souhaite moderniser les congés bonifiés en les rendant plus faciles à gérer dans le cadre des organisations de travail dans les services., clarifier la lecture des intérêts matériels et moraux (CIMM) qui donnent droit aux congés bonifiés et et réfléchir à une application pour les familles monoparentales et recomposées.

L'absence d'agent pendant 2 mois dans le service met en difficulté les DRH dans la gestion du personnel et donc de l'exécution des organisations du travail.

Par ailleurs, il avait bien noté que M. Dussopt s'était engagé à ne plus remettre en cause la prime de vie chère ainsi que la prise en charge des billets d'avion par les services.

Nous avons rappelé au conseiller que la désorganisation des services est liée aux décisions des politiques depuis la première vague de décentralisation, mais aussi au choix d'une politique d'austérité budgétaire qui se traduit par une baisse constante des effectifs et de restructuration incessante des services.

Nous avons pris l'exemple du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire qui a fusionné l'Équipement et l'Écologie. Ce ministère a vu ses effectifs passer de 120 000 agents à 60 000 agents en l'espace d'une décennie.

En effet, lorsque la pression de la baisse des effectifs s'exerce de cette manière sans que pour autant la charge de travail ne change, le DRH peut avoir des difficultés certaines à gérer le départ de fonctionnaires d'outre-mer pendant deux mois. Pour l'UIAFP-FO, il est inacceptable que ces fonctionnaires subissent ces conséquences qui ne sont pas de leurs faits.

Nous avons rappelé l'histoire du BUMIDOM, et donc de la migration forcée subie par les agents ultramarins pour pallier le manque de main d'œuvre dans l'Hexagone. Hier encore, les « chanceux » aux concours dans les départements d'outre-mer avaient obligation de prendre leur poste dans l'Hexagone.

Nous refusons que les fonctionnaires originaires d'outre-mer puissent perdre des droits acquis par la lutte, parce que les gouvernements successifs suppriment des postes de manière dogmatique et font des congés bonifiés une difficulté pour la gestion des services.

Le conseiller a été attentif à nos remarques, mais nous a clairement dit que partir plus souvent était un objectif au même titre que les centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM) pour l'inscrire dans une législation au travers d'un décret et non plus par une circulaire qui laisse aux services toute latitude de l'interpréter.

Nous avons rappelé aussi le droit au retour des agents qui le souhaitent dans leur département d'origine, mais aussi des problématiques plus locales tels que le déroulement de carrière, l'accessibilité dans la catégorie A ou encore le fait que les fonctionnaires de l'outre-mer, n'ayant pas d'autre choix que de faire leur formation dans l'Hexagone, puissent perdre le bénéfice de leur prime de vie chère.

Sur le calendrier, il y aura une rencontre sous peu entre le DGOM, la DGAFP et les organisations syndicales ainsi qu'une présentation d'un bilan sur l'utilisation des congés bonifié au travers du CIMM et de leurs refus par les services. La nécessité d'un bilan et d'une analyse nous sont essentiels pour pouvoir entamer un débat sur le sujet.

Nous ne lâcherons rien, une étape est acquise, la préservation de la prime de vie chère ainsi que la prise en charge des billets d'avion par les services.

Nous appelons les fonctionnaires à maintenir la pression en participant massivement à la grève du 9 mai pour faire reculer le gouvernement sur cette contreréforme.

FO

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**